

Seychelles Rapport national destiné au Comité scientifique de la Commission des Thons de l'Océan Indien, 2025

Résumé exécutif

En 2024, les pêcheries de thon des Seychelles ont enregistré des tendances mitigées selon les flottes. La flotte de senneurs des Seychelles a déclaré des captures estimées à 117 709 tonnes, soit une baisse de 3 % par rapport aux 121 200 tonnes enregistrées en 2023. L'effort de pêche est resté stable, avec 3 630 jours de pêche en 2024 contre 3 727 l'année précédente, ce qui s'est traduit par une légère baisse du taux de capture, qui est passé de 32,52 tonnes par jour de pêche en 2023 à 31,71 tonnes par jour de pêche en 2024. Les captures de thon albacore ont augmenté de 10 %, tandis que celles de thon obèse et de listao ont diminué respectivement de 53 % et 4 % par rapport à l'année précédente.

La flotte industrielle de palangriers a diminué de 21 %, pour atteindre 27 navires autorisés en 2024. Malgré cette réduction significative, la flotte des Seychelles a enregistré une augmentation de 21 % de ses captures, pour atteindre environ 11 606 tonnes, malgré une légère baisse de 2 % de l'effort de pêche. Ce résultat a été obtenu grâce à un effort de pêche de 19,6 millions d'hameçons et un taux de capture moyen de 0,59 tonne/1 000 hameçons.

La flotte semi-industrielle de palangriers est restée inchangée par rapport à l'année précédente. Elle a déclaré un total de 2 102 tonnes de captures, soit une baisse de 17 % par rapport aux 2 536 tonnes enregistrées en 2023. Ce résultat a été obtenu grâce à une augmentation de 6 % de l'effort de pêche, avec environ 6,8 millions d'hameçons en 2024 contre 6,4 millions en 2023. En termes de composition des espèces, le thon albacore représentait 88 % des captures totales, suivi du thon obèse, qui représentait 6 % des captures totales.

Comme les années précédentes, la SFA a continué à renforcer ses systèmes de collecte et de gestion des données. En 2024, de nouveaux modules ont été intégrés au logiciel OBSERVE afin de faciliter la gestion complète des données relatives à la pêche à la senne coulissante, à la palangre industrielle et à la palangre artisanale. En outre, les outils de validation des données ont été mis à niveau afin d'assurer une compatibilité totale avec la plateforme OBSERVE.

Les efforts visant à atténuer les impacts écologiques des dispositifs de concentration de poissons dérivants (dFAD) se sont poursuivis dans le cadre du projet FADWATCH, mis en œuvre en collaboration avec la SFA, l'AGAC et le SIOTI. Le programme a permis de surveiller les mouvements des DCP dérivants dans les eaux des Seychelles et a facilité la récupération de plus de 150 dFAD et de plus de 170 bouées instrumentées depuis 2022. Les principales conclusions de ces opérations ont été présentées au groupe de travail de la CTOI sur les écosystèmes et les prises accessoires en 2025.

Parallèlement, les Seychelles ont poursuivi la révision de leurs plans d'action nationaux (PAN) pour la gestion des requins et des DCP dérivants, tout en entamant l'élaboration de nouveaux PAN pour les oiseaux marins et les tortues marines.

La loi de 2024 sur l'Autorité des pêches des Seychelles a renforcé le mandat légal de la SFA, tandis que les préparatifs se sont poursuivis en vue de la modernisation de la loi sur les pêches avec le nouveau projet de loi sur les pêches et l'aquaculture, dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2025. En outre, les Seychelles ont conservé leur statut de « conformité totale » dans le cadre de l'Initiative pour la transparence dans le secteur



de la pêche (FiTI), démontrant ainsi leurs progrès continus en matière de transparence publique, de divulgation des données et de responsabilité.

Dans l'ensemble, l'année 2024 a été marquée par la consolidation des systèmes de gestion et de suivi des données, l'amélioration de la transparence et une forte harmonisation avec les exigences scientifiques et de conformité de la CTOI, renforçant ainsi l'engagement des Seychelles en faveur d'une gestion durable de la pêche au thon.